

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, pendant les troubles à Chypre, le gouvernement a refusé longtemps d'approuver ces permis. Comme la situation a changé, je crois que la politique a aussi changé. J'aimerais toutefois me rafraîchir la mémoire avant de donner une réponse catégorique au député.

M. Brewin: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre examinera la question, s'informerait-il également si des armes sont acheminées sur le Canada par les États-Unis à destination de la Turquie, au mépris de l'embargo américain?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1510)

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN—LE MOTIF DES FLUCTUATIONS

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le dollar canadien est au-dessous du pair par rapport au dollar américain depuis deux semaines, le ministère des Finances a-t-il incessamment l'intention de dévaluer le dollar pour permettre de mieux planifier notre commerce de denrées?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Nous nous appuyons sur les forces du marché, monsieur l'Orateur.

M. Horner: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il lieu de croire que la chute du dollar canadien au-dessous du dollar américain signifie que les Canadiens et les étrangers ont moins confiance dans notre économie, même si nous pouvons répondre à nos besoins en énergie?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la conclusion à laquelle je suis venu. Je dirai au député que la chute de notre dollar au-dessous du dollar américain s'explique par le déficit de notre compte courant. C'est que notre économie est assez forte pour attirer plus d'importations que nos principaux clients, avec leurs économies stagnantes, ne peuvent attirer nos exportations.

LES OBLIGATIONS PERPÉTUELLES—LES MESURES ENVISAGÉES QUANT AU TAUX D'INTÉRÊT

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances; elle porte sur un autre exemple des lacunes, sur le plan économique du gouvernement actuel, et de ceux qui l'ont précédé. Les obligations perpétuelles du Canada de 1930 portent un intérêt de 3 p. 100 et ne valent maintenant presque plus rien. L'absence d'un revenu économique juste met les détenteurs de ces obligations dans une situation misérable et un certain nombre m'ont écrit pour se plaindre. Qu'est-ce que le ministre et son ministère ont l'intention de faire?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, presque tous les députés m'ont écrit à ce sujet et j'ai reçu une importante correspondance de toutes les régions du Canada. Il y a 16 ou 17 mois, nous avons eu

Questions orales

une réunion à laquelle assistaient les députés de Nanaimo-Cowichan-Les Îles et de Don Valley, ainsi que d'autres députés de ce côté de la Chambre. Il existe deux difficultés. Premièrement, ces obligations sont, pour une grande part, au porteur. Ensuite, il n'est pas facile de trouver une solution qui soit à la fois juste pour ceux qui ont déjà racheté leurs obligations à 3 p. 100 et ceux qui pourraient les racheter à un taux d'intérêt négociable. Je n'ai pas encore pu résoudre ces problèmes.

M. Alkenbrack: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourquoi ne pas rappeler ces obligations? La dernière émission d'obligations qui donne un intérêt de 9-3/4 p. 100 a été un succès et a facilement trouvé des souscripteurs. Or le ministre prête à Cuba, pour un intérêt 3 p. 100, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international plusieurs millions de cet argent. Comment peut-il justifier cette politique économique qui consiste à taxer les Canadiens en leur faisant payer des taux d'intérêt élevés et à donner ensuite cet argent à des pays étrangers?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y a deux réponses à cela, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, il existe une différence entre les obligations perpétuelles et les obligations d'épargne du Canada; ces dernières sont immédiatement négociables. Ensuite, Cuba ne bénéficie pas de ce taux d'intérêt.

* * *

LES PÊCHES

LES PÊCHEURS D'ÉPERLAN DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA DEMANDE D'AIDE—L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉCOULEMENT DES STOCKS À TITRE DE SECOURS AUX PAYS ÉTRANGERS

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour venir en aide aux pêcheurs d'éperlan du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je soulignerai que le problème résulte de difficultés de commercialisation. Une grande partie de la pêche de la dernière saison n'était toujours pas vendue lorsque la nouvelle saison a commencé, et nous essayons maintenant d'obtenir l'accord des pêcheurs du Québec et du Nouveau-Brunswick pour limiter la pêche et éviter l'accumulation de produits qui sont ensuite difficiles à vendre.

Je pourrais dire que j'espérais qu'on me pose une question à ce sujet, parce qu'on m'a informé hier que deux cent cinquante livres d'éperlan seront livrées à l'intention des députés. Pour que ces poissons se conservent, j'ai demandé qu'ils soient congelés immédiatement, ce qui a été fait. Je serai très heureux de recevoir les suggestions des députés quant à leur distribution. J'ai suggéré au restaurant du parlement de donner à tous les députés l'occasion de goûter et d'apprécier l'éperlan du Nouveau-Brunswick.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre. Outre ses ententes avec le restaurant et la cafétéria du parlement pour que tous les députés puissent se rendre compte de l'excellence de ce produit et pour que celui-ci soit vendu à un prix juste et raisonnable, le ministre pourrait-il communiquer avec l'ACDI pour voir si cet organisme a assez d'argent pour aider les pêcheurs d'éperlan du Nouveau-Brunswick, qui ne reçoivent que huit à dix cents la livre pour leur poisson?